Conseil Régional de Guadeloupe
Dir. observatoire régional des études, d'information géographique

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Réalisation d'une étude d'impact de la Route du Rhum destination Guadeloupe 2026

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026PA0551
Date limite de remise des plis	11/12/2026 à 12 heures (heure locale)
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Conseil Régional de Guadeloupe
Direction Paysage et Espace Verts
Représentant : Ary CHALUS Président du Conseil Régional de Guadeloupe
Adresse : Conseil Régional de Guadeloupe
Avenue Paul Lacavé
97100 Basse-Terre
Téléphone : 05.90.80.40.40
Site internet : www.regionguadeloupe.fr
Profil acheteur : www.eguadeloupe.com

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **la réalisation d'une étude d'impact de la Route du Rhum destination Guadeloupe 2026**

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude d'impact de la Route du Rhum destination Guadeloupe 2026. Cette étude vise à analyser et mesurer les retombées économiques, sociales et environnementales générées par l'événement, en distinguant les impacts directs, indirects et induits, ainsi que leurs effets à court, moyen et long terme. Les résultats attendus ont pour finalité d'éclairer la décision publique, d'alimenter la réflexion stratégique du maître d'ouvrage et de contribuer à une meilleure compréhension des effets territoriaux de l'évènement.

Code CPV	Libellé CPV
79300000-7	Études de marché et recherche économique, sondages et statistiques

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Réalisation d'une étude d'impact de la Route du Rhum destination Guadeloupe 2026
Acheteur	Conseil Régional de Guadeloupe
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	2 lots
Lieu d'exécution	Archipel de Guadeloupe
Durée du contrat	12 mois
Développement durable	Clause environnementale / sociale
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Fermes et actualisables
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 *Modélisation économique – MCS et MEGC (impact moyen et long-terme)* : *la matrice de comptabilité sociale (MCS) et le modèle d'équilibre général calculable (MEGC) sont des outils de simulation économique permettant d'analyser de manière intégrée les interactions entre agents et marchés au sein d'une économie. Fondés sur des données comptables*

Type	Objet, délai
	cohérentes, ils permettent d'évaluer les impacts économiques de différents scénarios ou politiques publiques. Dans le cadre du dispositif RDR, la MEGC constitue un outil d'appui à l'analyse et à la décision, objet du LOT 1. *Les prestations attendues du prestataire du lot 1 portent sur la construction, l'exploitation et l'analyse d'une matrice de comptabilité sociale (MCS) et d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC), utilisés comme outils de simulation économique de l'impact de la Route du Rhum sur l'économie guadeloupéenne.* 2 mois à compter de la notification du contrat (CPV 79300000-7 : Études de marché et recherche économique, sondages et statistiques)
Lot	*Lot n°2 Réalisation de l'enquête auprès des exposants, traitement et analyses de données relatives à l'évènement, pour la rédaction des livrables et du rapport de synthèse : Le lot n°2 a pour objectif d'assurer la réalisation de l'enquête auprès des exposants, l'analyse et le traitement de données issues de l'enquête, la rédaction, la synthèse, l'analyse interprétative et la mise en forme des résultats de l'étude d'impact de la Route du Rhum 2026. Dans le cadre de cette étude, le prestataire procède à un inventaire structuré des différentes sources de données mobilisables. Cet inventaire porte notamment sur les données internes mises à disposition par le SOE, telles que :* • *Les données issues des google trend paramétré par le SOE ;* • *les données brutes et rapports issus des enquêtes réalisées sur les villages, au port et à l'aéroport ;* • *les données anonymisées et rapports issus des outils de l'observatoire régional relatifs aux flux aériens et aux meublés de tourisme ;* • *les données de fréquentation de village (données Mobile Data) ;* • *les données et analyses économiques, statistiques produites, dans le cadre du lot 1.* *Cette liste non-exhaustive. Le titulaire du lot 2 assure l'analyse interprétative de ces éléments, leur synthèse, leur mise en cohérence et leur valorisation éditoriale. L'objectif est de produire des livrables clairs, cohérents et opérationnels, permettant d'éclairer la décision publique et d'établir un bilan consolidé des impacts de la Route du Rhum 2026 sur le territoire guadeloupéen. Ces livrables mettent en évidence les données issues du SOE, des données du Mobile Data Analytics et des résultats issus du lots 1 (MEGC) afin d'en faciliter la compréhension et la diffusion auprès des acteurs publics. 9 mois à compter de la notification du contrat* *(CPV 79300000-7 : Études de marché et recherche économique, sondages et statistiques)*

La forme principale retenue pour l'exécution du contrat est **ordinaire** mono-attributaire.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.eguadeloupe.com

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Règlement de la consultation (RC) ;
- Acte d'engagement pour chacun des lots (AE) ;
- Décomposition du prix global et forfaitaire pour chacun des lots (DPGF) ;
- Cahier des clauses particulières (CCP).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.eguadeloupe.com.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution (les entreprises peuvent répondre seules ou groupées).

Les candidats ne peuvent pas présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les entreprises peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises. Une entreprise ne peut être mandataire de plus d'un groupement.

Dans le cas où les entreprises ont présenté leur candidature sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises, le pouvoir adjudicateur les informe qu'en cas d'attribution du marché à un tel groupement, il imposera, au sens de l'article R.2142-22 du code de la commande publique, la forme d'un groupement solidaire avec mandataire solidaire, en vue d'avoir un responsable unique et solidaire pour l'entier marché et pour garantir la bonne exécution de ce dernier.

La forme du groupement :
Le groupement peut être conjoint ou solidaire. Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire doit obligatoirement être désigné dans l'acte d'engagement et être solidaire de chacun des membres du groupement.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle **Capacité technique et professionnelle : minima exigés**	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*

Document	Descriptif
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.* *Pour le lot 1, les candidats devront justifier de capacités techniques et professionnelles en construction et équilibrage de matrices de comptabilité sociale (MCS), ainsi qu'en conception, calibrage et mise en œuvre de modèles d'équilibre général calculable (MEGC) appliqués à l'évaluation des impacts économiques. Ces capacités seront appréciées au regard des références pertinentes présentées et des qualifications et expériences des personnes mobilisées pour l'exécution du marché. L'absence de références relatives à des marchés de même nature ne pourra, à elle seule, justifier l'élimination d'un candidat, dès lors que les éléments produits permettent d'établir les capacités requises.*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Titres d'études et professionnels	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de service ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations du contrat après acceptation du sous-traitant par l'acheteur. En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat remet à l'acheteur une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 téléchargeable sur http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires) remplie et signée par le sous-traitant et le candidat, comportant la nature, le montant des prestations sous-traitées et la durée d'exécution des prestations sous-traitées ainsi que les conditions de paiement.

Cette déclaration s'accompagne des documents attestant des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que de sa régularité fiscale, sociale, d'assurances y compris ses attestations de cotisation retraite, de santé relative au travail.

▪ Composition de l'offre

L'offre des candidats est composée **obligatoirement** des documents suivants sous peine de rejet pour irrégularité :

- Acte d'engagement (AE) pour chaque lot ;
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) pour chaque lot, dûment complétée par le candidat ;
- Mémoire technique.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.eguadeloupe.com.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Conseil régional de la Guadeloupe
Direction des Affaires juridiques, des Assemblées et des Achats
Avenue Paul Lacavé – Petit Paris - 97100 Basse -Terre - Guadeloupe

Lorsqu'ils sont déposés sur place, ils donneront lieu à récépissé les lundis, mardis, jeudis, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, sauf jours fériés et les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 sauf jours fériés.

Attention : ces courriers ou documents de sauvegarde doivent impérativement comporter mention de leur rattachement à la consultation considérée avec l'indication de l'objet du marché et les mentions « MARCHE PUBLIC – NE PAS OUVRIR ».

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être

envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

En application de l'article R.2151-6 du Code de la Commande Publique, le prestataire doit transmettre son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule sera ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Conformément à l'article R.2161-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur pourra examiner les offres avant les candidatures. Ces dernières seront examinées de manière impartiale et transparente. Ainsi, la preuve de la régularité de la situation des candidats par rapport aux interdictions de soumissionner sera exigée uniquement de l'attributaire pressenti, après jugement des offres.

Le pouvoir adjudicateur pourra autoriser les candidats concernés à compléter leur dossier de candidature dans un délai donné, le cas échéant. Il s'agit bien d'une faculté laissée à sa libre appréciation

- **Critères de sélection des candidats :**

Les offres de chaque lot sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (60 points)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- 1.1 Compréhension & pertinence méthodologique (25 pts)	Compréhension des objectifs de l'étude d'impact et des enjeux de valorisation. Pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation de l'étude. Seront notamment examinées la compréhension des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la Route du Rhum 2023, la cohérence de la démarche d'analyse retenue, la méthodologie de construction et d'exploitation de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) et du Modèle d'Équilibre Général Calculable (MEGC), la prise en compte des données d'enquête ainsi que la capacité à mesurer les effets directs, indirects et induits de l'évènement.
- 1.2 Moyens humains (15 pts)	Adéquation des ressources humaines mobilisées pour l'exécution de la mission. Seront évalués la composition de l'équipe, les qualifications et compétences des intervenants, leur expérience en modélisation économique, en analyse statistique et économétrique, ainsi que leur expertise dans la réalisation d'études d'impact économique, la construction de MCS et le développement de modèles MEGC.
- 1.3 Moyens techniques & organisation (10 pts)	Adéquation des moyens matériels, outils, logiciels et méthodes de travail mobilisés pour la réalisation de la prestation. Seront notamment examinés les outils de modélisation et de traitement des données utilisés, les dispositifs garantissant la reproductibilité des analyses, l'organisation de la mission, les modalités de pilotage et de coordination avec le SOE, le planning d'exécution proposé ainsi que les procédures de contrôle qualité et de validation des livrables.

Critère	Descriptif
- 1.4 Expérience & références (10 pts)	Réalisations de prestations comparables réalisées au cours des dernières années. Une attention particulière sera portée aux références portant sur des études d'impact économique, la modélisation macroéconomique, les modèles d'équilibre général calculable (MEGC), les comptes satellites du tourisme, les grands évènements sportifs ou culturels ainsi que les études conduites pour des collectivités territoriales ou dans des territoires ultramarins.
2. Prix (40 points)	Prix des prestations

Lot 2 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (60 points)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- 1.1 Compréhension & pertinence méthodologique (25 pts)	Compréhension des enjeux de l'étude de fréquentation et de mobilité liés à la Route du Rhum 2026 ainsi que la pertinence de la méthodologie proposé e pour l'exploitation, l'analyse, la synthèse et la valorisation des données issues du SOE et des autres lots du marché. Seront notamment examinés la méthodologie d'analyse des données quantitatives et qualitatives, la capacité à croiser différentes sources d'information, la pertinence des méthodes statistiques proposées, la démarche d'interprétation des résultats, la qualité du dispositif de formulation des recommandations ainsi que la capacité à produire des livrables clairs, cohérents, pédagogiques et directement exploitables pour l'aide à la décision publique. Une attention particulière sera portée à la capacité du candidat à mettre en évidence les impacts économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux et médiatiques de l'évènement.
- 1.2 Moyens humains (15 pts)	Adéquation des ressources humaines mobilisées pour l'exécution de la mission. Seront notamment examinés la composition de l'équipe, les qualifications et expériences des intervenants, les compétences en analyse statistique, traitement de données, évaluation de politiques publiques, analyse socio-économique, rédaction de rapports stratégiques et vulgarisation de résultats complexes. La complémentarité des profils mobilisés ainsi que l'expérience dans des missions similaires d'évaluation, d'études d'impact ou de rédaction de livrables d'aide à la décision seront particulièrement appréciées.
- 1.3 Moyens techniques & organisation (10 pts)	Adéquation des moyens techniques, logiciels et méthodologiques mobilisés pour conduire les analyses et produire les livrables attendus. Seront notamment évalués les outils statistiques et de traitement de données utilisés, les procédures de contrôle qualité, les méthodes de sécurisation et de gestion des données, l'organisation générale de la mission, le calendrier d'exécution proposé, les modalités de coordination avec le SOE ainsi qu'avec le titulaire du lot 1, ainsi que les procédures internes de relecture, validation et assurance qualité des livrables.
- 1.4 Expérience & références (10 pts)	Réalisations de prestations comparables réalisées au cours des dernières années. Une attention particulière sera portée aux références portant sur les études d'impact socio-économiques, les évaluations de politiques publiques, les diagnostics territoriaux, les analyses statistiques appliquées, les études touristiques, les travaux de synthèse et de rédaction stratégique
2. Prix (40 points)	Prix des prestations

<u>Lots 1 et 2</u>

Modalités de calcul des notes :
Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération**.
Les critères sont notés : **Sur la pondération**.
La note totale est notée : **Sur 100**.

Critère n°1 : « valeur technique » noté sur 60 points et apprécié au regard du mémoire justificatif et des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché.

Critère n°2 : « prix des prestations » noté sur 40 points et apprécié au regard du montant total HT inscrit sur la DPGF du candidat.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limites fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.
Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	Assurance responsabilité civile professionnelle
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise datant de moins de 6 mois
N° SIREN	Numéro de SIREN délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur.
La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :
- Le recours pour excès de pouvoir
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.
- Recours pour excès de pouvoir contre la décision de déclaration sans suite dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision contestée.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :
Tribunal Administratif de la Guadeloupe
34, chemin des bougainvilliers - Cité Guillard
97100 Basse Terre
Téléphone : 0590 81 45 38 – Télécopie : 0590 81 96 70
Courrier électronique : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr
Adresse Internet (URL) : http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :
Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021

ANNEXE AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION SUR LES MODALITES DE REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

Article 1 "Contenu de la réponse"

Chaque candidat doit produire un dossier de réponse comprenant les pièces précisées dans le tableau ci-dessous.

Chaque pièce dont la signature individuelle est requise (cf. tableau ci-dessous) doit être signée de façon individuelle, y compris sous forme électronique.

A cette fin, le soumissionnaire suit précisément les instructions mentionnées dans le présent Règlement de consultation, faute de quoi sa réponse peut être rejetée.

NB : La remise d'une réponse vaut acceptation par le soumissionnaire de l'acte d'engagement, du cahier des clauses administratives particulières et du cahier des clauses techniques particulières

Pièces requises Détail / Description	**Signature individuelle requise**
1 – L'acte d'engagement (AE). En cas de groupement, l'acte d'engagement est signé soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.	Oui
2 – La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chacun des lots	Oui
3- Le mémoire technique	Oui

Article "En cas de réponse électronique - Précision sur la signature électronique des pièces"

Préambule : Se préparer à l'avance

Nécessité de certificat numérique – Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test

En cas de réponse électronique, la signature électronique de certaines pièces est requise.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande à l'avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme (cf. Guide Utilisateur).

Signature électronique des fichiers de la réponse

Les documents du soumissionnaire, listés à l'article 7.1 du Règlement de consultation, doivent être signés électroniquement, selon les modalités détaillées ci-dessous.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics en vigueur à partir du 1er octobre 2012, le candidat doit respecter les conditions relatives :
- au certificat de signature du signataire
- à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires

Ces conditions sont décrites ci-après. Il est impératif que le soumissionnaire en prenne connaissance avec attention. En effet, selon les choix du soumissionnaire concernant le certificat utilisé (Cas C1 ou C2) d'une part et l'outil de signature utilisé (Cas OS1 ou OS2) d'autre part, il lui faut produire différents types de justificatifs, tels que précisés dans les articles qui suivent.

	Certificat reconnu (cas C1)	**Certificat non référencé (cas C2)**
Outil de signature de la plate-forme **(Cas OS1)**	Aucun justificatif à fournir	Justificatifs "Autorité de certification" à fournir
Outil de signature de soumissionnaire **(Cas OS2)**	Justificatifs "Outil de signature" à fournir	Justificatifs "Autorité de certification" à fournir Justificatifs "Outil de signature" à fournir

Exigences relatives au certificat de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au RGS (Référentiel général de sécurité) ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé.

Cas C1 : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue" - Aucun justificatif à fournir

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

Liste de confiance	**Adresse internet**
RGS (France)	http://references.modernisation.gouv.fr/liste-des-offres-référencées
EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne)	http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm
PRIS V1 (France) (Uniquement jusqu'au 18 mai 2013)	http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a **aucun justificatif à fournir** sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Cas C2 : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance - Différents justificatifs à fournir

La plateforme de dématérialisation accepte tous les certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité (RGS).

Le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS), et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique.

Le candidat fournit également tous les éléments techniques permettant à l'acheteur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

1) Tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé :
   a. Preuve de la qualification de l'Autorité de certification ou compte-rendu d'audit,
   b. Politique de certification,
   c. Adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification par le pays d'établissement,
   d. etc.
2) Les outils techniques de vérification du certificat :
   a. Chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine,
   b. Adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats (CRL)

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

Cas OS1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme - Aucun justificatif à fournir

La plate-forme intègre un outil de signature électronique, qui réalise des Jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a **aucun justificatif à fournir** sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

Cas OS2 : le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plate-forme - - Différents justificatifs à fournir

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.

2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

1) indication du format de signature utilisé :
   a. Format technique (XAdES, CAdES ou PAdES),
   b. Mode d'accès à la signature ("signature enveloppée" ou "signature détachée", cf. Définition en Annexe),
   c. Extension du fichier informatique du jeton de signature en cas de signature détachée (ex : extension "*.xml")

2) Indication de l'outil de signature utilisé :
   a. Nom de l'outil,
   b. Éditeur,
   c. Description succincte (ex : site Internet de présentation)
3) Indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public
   a. Lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même
   b. Notice d'utilisation en langue française
   c. Présentation des d'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.
   d. Procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

Dossier ZIP et signature scannée

Rappels généraux :

- Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres.
- Un dossier zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier zip.
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

ANNEXE : DEFINITIONS

Signature enveloppée, Signature détachée, Jeton de signature

La signature électronique d'un fichier peut être "enveloppée" ou "détachée".

On parle de "signature enveloppée" lorsque le fichier signé intègre en lui-même la signature.

On parle de "signature détachée" lorsque la signature électronique se présente sous la forme d'un fichier informatique autonome, distinct du fichier d'origine. Ce fichier autonome est appelé **Jeton de signature**.

